



Mon prénom est un indic

Moins anodin qu'on ne pourrait le croire, le prénom en dit long sur l'époque et le lieu où nous sommes nés, sur ceux qui nous l'ont donné et sur la classe sociale à laquelle nous appartenons – en un mot, sur notre histoire privée et publique

Décryptage d'un marqueur social

Longtemps contraint par l'Eglise et les traditions familiales, le choix d'un prénom s'est peu à peu affranchi des diktats. Aujourd'hui, dans une société de plus en plus individualiste, la mode a remplacé la règle

CATHERINE VINCENT

Votre prénom est une insulte à la France. Cette phrase aurait pu introduire un bon rap, il ne fut que l'épilogue d'un moment désolant qui a opposé il y a quelques semaines, sur un plateau télé, le polémiste Eric Zemmour et la chroniqueuse Hapsatou Sy. Les réactions indignées se sont multipliées les jours suivants, qui ont rappelé la longue liste de célébrités françaises aux prénoms venus d'ailleurs – des prénoms acceptés par l'état civil français en vertu d'un droit individuel conféré à tous. Magyd Cherfi, chanteur du groupe Zebda, a simplement constaté que «Zemmour, en kabyle, ça veut dire olive».

Si l'agression faite à Hapsatou Sy semble si violente, c'est que le prénom n'a rien d'anodin. Il touche à l'intime, et raconte infiniment plus que ce qu'on pourrait croire. Sur nous-mêmes, sur ceux qui nous l'ont donné, sur l'époque et le lieu où nous sommes nés, sur la classe à laquelle nous appartenons – en un mot, sur notre histoire privée et publique. «Le choix du prénom que les parents donneront à l'enfant nouveau-né fait en général partie du temps de la grossesse. (...) Une des caractéristiques essentielles de ce prénom est de

Quand Jeanne tenait la rampe pendant quarante ans au début du XX^e siècle, la gloire des Aurélie, Laura ou Manon ne dépasse désormais pas quinze ans

plaire au futur père, à la future mère, et de plus en plus souvent aux autres enfants de la fratrie», rappelle la sage-femme Martine Paccoud dans un numéro de la revue *Spirale* («Son nom de Bébé», 2001, n° 19). Entre originalité et conformisme, entre cœur et raison, entre goût des parents – voire des grands-parents – et intérêt de l'enfant, où placer le curseur? Prénommer un petit d'homme «pour la vie» est un acte crucial. Et les parents, perdus dans les affres de l'indécision, se prennent parfois à rêver des temps bénis où tout était plus simple.

Dans notre culture occidentale, le choix fut longtemps plus restreint. Le prénom avait pour rôle de porter un message familial et social. Et surtout, de désigner le descendant qui assurerait la survie économique de la lignée – ce qui impliquait la sauvegarde du patrimoine et la concentration des capitaux. Dans une étude menée au début des années 1980, l'anthropologue Bernard Vernier a montré comment était autrefois régi le système de parenté de Karpathos, une île grecque du Dodécannèse. Dans chaque famille, le premier-né des garçons héritait de son père et portait le prénom de son grand-père paternel, tandis que la première-née des filles héri-

tait de sa mère et portait le prénom de sa grand-mère maternelle – les prénoms attribués aux suivants provenant ensuite alternativement du stock paternel ou maternel. En désignant l'héritier qui reprendrait les terres et le troupeau, en désignant l'héritière qui pourrait se marier, ce prénom «emblématique», transmis de génération en génération, signalait ainsi le destin social. On retrouve cette coutume, sous des formes atténuées, dans toute l'histoire de la civilisation occidentale, aussi bien en milieu rural que dans la noblesse et la royauté – et, plus tard, dans les grandes dynasties industrielles.

LES CHOIX S'ÉPARGILLEMENT

Qu'il concerne l'aîné ou les cadets, le choix du prénom, pendant longtemps, a donc été étroitement contraint par l'histoire familiale – mais aussi par l'Eglise. En France, il faut d'ailleurs attendre 1792, et la sécularisation de l'état civil, pour que le terme même de «prénom» commence à s'imposer: on parlait jusqu'alors de «nom de baptême».

Historiquement, le nom de baptême avait été imposé par l'Eglise chrétienne dès les premiers siècles de notre ère, remplaçant ainsi l'usage romain des noms multiples. Dans un premier temps, les parents purent choisir librement le nom de baptême de leurs enfants. Puis, à partir du X^e siècle, il leur fallut exclusivement piocher dans le registre des saints, le martyrologe. Devenue de fait la gardienne des états civils, l'Eglise continuera longtemps, même après la Révolution française, de faire du baptême le lieu de la nomination. Ainsi qu'un lieu de résistance face aux prénoms choisis lors de la déclaration de naissance à l'officier d'état civil. «Les curés veilleront à ce qu'un nom chrétien soit donné à celui qui est baptisé; s'ils ne peuvent l'obtenir, ils ajouteront au nom donné par les parents le nom d'un saint et ils inscriront les deux noms au livre des baptêmes», peut-on encore lire dans le code de droit canonique de 1917.

Plus l'Etat se renforce, moins l'influence de l'Eglise, pourtant, se fait sentir. Le nom de baptême recule, le prénom s'impose. Avec l'école obligatoire, le service militaire et l'établissement de carnets d'identité, le XIX^e siècle instaure progressivement l'usage d'un seul nom et d'un seul prénom – lequel nous définit désormais dans toutes les situations. S'il n'est plus forcément tiré du martyrologe, il n'en reste pas moins, à cette époque, encadré de façon stricte par la loi du 11 germinal an XI (1^{er} avril 1803), qui autorise seulement «les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus de l'histoire ancienne».

Deux siècles plus tard, la situation a changé du tout au tout! Les prénoms s'inventent, se composent, viennent d'ailleurs, prennent des consonances exotiques au libre choix des parents. Il faut attendre 1993 pour que cette évolution soit inscrite dans notre code civil, qui ne restreint désormais ce choix qu'à posteriori, sur intervention du procureur de la République, lorsque ces prénoms paraissent à l'officier de l'état civil «contraires à l'intérêt de l'enfant ou au droit des tiers à voir protéger leur patronyme». Mais la libéralisation du droit a commencé bien avant, qui donne progressi-

vement, depuis les années 1950, la maîtrise du choix aux parents plutôt qu'à l'Etat.

Dès lors, le prénom prend de l'importance. Michel? Félix? Nathalie? Inès? Le goût remplace la règle, et donner le «bon» prénom est d'autant plus crucial que nos sociétés deviennent plus individualistes. Certains sont tendance, d'autres se démodent, sur un rythme de plus en plus rapide: quand Jeanne tenait la rampe pendant quarante ans au début du XX^e siècle, la gloire des Aurélie, Laura ou Manon ne dépasse désormais pas quinze ans.

Parallèlement, les choix s'éparpillent. «S'il suffisait des vingt prénoms les plus fréquents pour nommer la moitié d'une classe d'âge en 1946, il en faut plus de 140 en 2004», précise Baptiste Coulmont (contributeur du supplément «Sciences & médecine»), maître de conférences à l'université Paris-VIII et auteur d'une *Sociologie des prénoms* (La Découverte, «Repères», 2014). Autant de phénomènes constituant des indicateurs précieux pour les chercheurs qui exploitent avec bonheur les données fournies – entre autres – par le Fichier des prénoms que l'Insee actualise chaque année.

Car ce support personnel d'identité dit tant de choses, pour peu que l'on se donne la peine de l'étudier! Sur le genre masculin ou féminin de celui qui le porte – même si le nombre de prénoms épicènes (mixtes) augmente régulièrement depuis le début des années 2000. Sur sa parenté, dont les prénoms démodés restent souvent présents en deuxième et troisième positions. Sur sa génération – du moins pour les prénoms féminins, plus sensibles aux effets de mode: si les terminaisons en -ette

ADOLPHE N'A PLUS LA CÔTE

Au début du XX^e siècle, le prénom Adolphe est relativement répandu: en 1900, trois bébés garçons sur 1 000 en héritent, soit environ 600 enfants par an. Au sortir de la seconde guerre mondiale, il disparaît presque totalement et durablement. Hitler est évidemment la cause de ce purgatoire, aux portes plus ou moins surveillées par l'Etat. Si une très grande liberté de choix est désormais laissée à la famille, l'Instruction générale relative à l'état civil de 1999 précise en effet que «les parents ne peuvent choisir un ou des prénoms qui (...) seraient manifestement contraires à l'intérêt de l'enfant» – des prénoms, par exemple, «difficiles à porter en raison de leur complexité ou de la référence à un personnage déconsidéré dans l'histoire». La disgrâce d'Adolphe a fait le succès de la pièce de théâtre et du film *Le Prénom* (un futur père annonce qu'il donnera ce prénom à son enfant en hommage au héros du roman homonyme de Benjamin Constant). Elle a aussi fait les beaux jours du prénom Rodolphe: quasi inexistant dans la première moitié du XX^e siècle, il a connu un pic de célébrité dans les années 1960-1970.

LEO STANISLAS
YOUSSEF
MANON

Kevin Nassim Sofiane Loïc Israël

signalent le début du XX^e siècle, les prénoms finissant en -a désignent majoritairement des filles nées à la toute fin du XX^e siècle et au début du XXI^e siècle. Mais les prénoms sont aussi de bons indicateurs de position sociale.

Certains – Astrid, Diane, Stanislas – restent majoritairement cantonnés aux beaux quartiers, d'autres sont plébiscités par les classes populaires: ce sont souvent des prénoms anglo-saxons rendus célèbres par les séries américaines, comme Dylan ou Kevin. Baptiste Coulmont, qui calcule chaque année le taux de mentions «très bien» obtenues par les candidats au baccalauréat, observe ainsi qu'en 2016, plus d'un quart des candidates prénommées Esther ou Diane ont obtenu une mention «très bien», soit dix fois plus que les candidats prénommés Steven ou Sofiane.

UNE DYNAMIQUE BIEN PRÉCISE

Au XVII^e siècle, déjà, dans le chapitre «Les Grands» de ses *Caractères*, La Bruyère s'amuse à dénoncer cet esprit de distinction: «C'est déjà trop d'avoir avec le peuple une même religion et un même Dieu: quel moyen encore de s'appeler Pierre, Jean, Jacques, comme le marchand ou le laboureur? (...) Pour nous autres grands, ayons recours aux noms profanes; faisons-nous baptiser sous ceux d'Annibal, de César et de Pompée: c'étaient de grands hommes.» Le prénom reflète partiellement la hiérarchie sociale, et donc la chance de réussite des uns et des autres. Et si nombre d'entre eux traversent toutes les couches sociales, ils ne le font pas au hasard, mais selon une dynamique bien précise.

Dans un article publié en 1986 sous le titre «Les enfants de Michel et Martine Dupont s'appellent Nicolas et Céline», Guy Desplantes, démographe à l'Insee, montrait ainsi, sur la base des prénoms à la mode, une stratification sociale des goûts. «La diffusion d'un prénom commence dans les couches sociales élevées et moyennes, notait-il. Puis les autres groupes sociaux emboîtent le pas: d'abord les professions intermédiaires et les artisans et commerçants, puis les employés et les ouvriers, enfin, avec un peu de retard, les agriculteurs.»

Philippe, aujourd'hui passé de mode, atteint ainsi son apogée entre 1955 et 1959 dans les catégories les plus aisées, puis entre 1960 et 1964 dans les autres groupes sociaux, sauf les agriculteurs chez qui ce prénom progresse encore jusqu'en 1965-1969. A ce jeu des classes s'ajoute celui de la géographie. Certains prénoms bretons passent ainsi d'ouest en est en quelques décennies – tel Loïc, apparu à la pointe armoricaine au sortir de la dernière guerre et désormais aussi populaire en Alsace qu'en Bretagne.

C'est dans ce contexte touffu qu'il faut analyser la manière dont les immigrés, les enfants d'immigrés et petits-enfants d'immigrés nomment leur descendance. Que disent ces prénoms des stratégies d'acculturation, d'assimilation ou d'intégration dans lesquelles ils sont impliqués?

Dans un numéro de la revue *Annales de démographie historique* («Nommer: enjeux symboliques, sociaux et politiques», 2016, n° 131), Cyril Grange, enseignant-chercheur à

Entre originalité et conformisme, entre cœur et raison, entre goût des parents – voire des grands-parents – et intérêt de l'enfant, où placer le curseur ?

L'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et spécialiste de la parenté, rappelle les quatre scénarios principaux auxquels peuvent être confrontées les populations étrangères dans leur pays d'accueil: l'acculturation forcée (exemple: en 1984, la direction du Parti communiste bulgare obligea tous les Turcs à «bulgariser» leurs

prénoms); la ségrégation forcée (dans l'Allemagne nazie, les juifs n'ayant pas un prénom permettant de les distinguer comme tels durent y adjoindre le prénom Israël pour les hommes, Sarah pour les femmes); l'acculturation volontaire (adoption sans contrainte de prénoms issus du groupe ethnique dominant); la ségrégation volontaire (désir d'une minorité d'exprimer son identité au travers de prénoms ethniques).

Dans nos sociétés libérales, le scénario de l'acculturation volontaire est, de loin, le plus fréquent: en une génération, deux tout au plus, les familles choisissent majoritairement des prénoms en vigueur dans leur pays d'accueil. Il arrive aussi que les prénoms se transforment au gré des migrations, parfois à l'insu de ceux qui les portent. Dans un entretien donné à *Libération* à l'occasion de la sortie de son ouvrage *La Méditerranée. Mer de nos langues* (CNRS Editions, 2016), le linguiste Louis-Jean Calvet évoquait ainsi les pérégrinations de celui de son ami Moustaki. «Né à Alexandrie d'une famille juive grecque mais de langue italienne, baptisé Giuseppe par ses parents, inscrit à l'état civil égyptien sous le nom de Youssef, appelé à l'école française Joseph, puis Jo, un diminutif qui a fait croire, lorsqu'il est arrivé en France, qu'il s'appelait Georges, ce qu'il a laissé faire par admiration pour Brassens.» ♦

« Les prénoms du pays d'origine s'estompent »

Baptiste Coulmont est sociologue, maître de conférences à l'université Paris-VIII. Il est aussi l'un des contributeurs du supplément «Science & médecine». Son dernier ouvrage, «Changer de prénom», a été publié aux Presses universitaires de Lyon, en 2016.

Les immigrés et leurs descendants donnent-ils plutôt à leurs enfants des prénoms francisés ou des prénoms de leur pays d'origine ?

Les émigrés d'Europe du Sud, qui sont arrivés en France entre les années 1930 et la fin des années 1970, ont surtout donné à leurs enfants des prénoms français. D'une part parce qu'ils ne pensaient pas retourner dans le pays dans lequel ils étaient nés. D'autre part parce que les prénoms de leur pays d'origine étaient souvent assez proches (Maria, Marie) ou avaient des équivalents structurels (Giuseppe, Joseph).

La situation est différente en ce qui concerne les Africains du Nord qui sont venus en France depuis les années 1950. Beaucoup d'entre eux ont longtemps cru que leur migration était temporaire. Par ailleurs, depuis la fin des années 1960, les officiers d'état civil sont nettement plus libéraux: ces immigrés peuvent donc, plus facilement que les précédents, opter pour des prénoms liés à leurs origines. Leurs enfants, en revanche, donnent le plus souvent des prénoms francisés à leurs propres enfants. Au bout de deux générations, quelle que soit l'origine de l'immigration, on en est donc au même point:

les prénoms du pays d'origine s'estompent en faveur de ceux du pays d'accueil.

Quelles sont les principales raisons de cette francisation ? Est-ce pour éviter la discrimination à l'embauche ou au logement, dont plusieurs études ont clairement montré qu'elle s'exerce sur les noms à consonance maghrébine ?

Quand on cherche un prénom pour son enfant, on ne pense pas d'abord aux risques de discrimination: on choisit un prénom qu'on aime, et on le fait le plus souvent à deux. A cet égard, les mélanges culturels des couples mixtes sont déterminants. Prenons l'exemple de la famille de Zinedine Zidane, dont les parents, Smail et Malika, ont immigré d'Algérie. Lila Zidane, la fille aînée de la fratrie, a épousé un Français, Yannick: ils ont appelé leurs enfants Lohénna, Jorhiam et Maitan – des prénoms «flottants» ou «transnationaux» dont les consonances sont familières dans plusieurs pays. Majid, frère aîné de Zinedine, a épousé Nora, immigrée d'Algérie: ils ont appelé leurs enfants Inès et Nassim. Nour-Eddine, autre frère aîné, a épousé Nadège, une Française: leur fille s'appelle Claire. Quant aux enfants de Zinedine, dont la femme Véronique est fille de deux immigrés espagnols, ils s'appellent Enzo, Lucas, Théo – des prénoms à la mode au moment de leur naissance – et Eliaz, un prénom espagnol car son dernier fils est né en Espagne. On voit bien à travers cette famille combien le choix du prénom dépend de l'autre personne du couple.

Dans votre «Sociologie des prénoms» (La Découverte, 2014), vous notez une constante, que révèlent des études menées aussi bien aux Etats-Unis qu'en France et en Allemagne: dans ces trois pays, les bébés filles reçoivent en proportion nettement plus importante que les garçons des prénoms déjà en usage dans la population d'accueil. Comment l'expliquez-vous ?

On peut avancer plusieurs hypothèses. Historiquement, les garçons sont détenteurs de la continuité familiale, ethnique ou identitaire: ils recevraient donc plus souvent des prénoms liés à l'histoire nationale de leur pays d'origine. Pour les mêmes raisons, ces prénoms circulent peu – François ou Louis ne traversent guère les frontières – alors que les prénoms féminins voyagent beaucoup plus et depuis très longtemps entre les pays.

Il y a ainsi plus de prénoms communs ou proches entre les pays pour les filles que pour les garçons. Enfin, on se permet peut-être plus d'innovations pour les filles, qui sont souvent les dépositaires des expérimentations de goût. Dans *Madame Bovary*, Flaubert consacre deux pages au choix du prénom qu'Emma veut donner à sa fille. «Elle aimait assez Galsuinde, plus encore Yseult ou Léocadie», écrit-il. Dans les années 1850, déjà, il y avait une mode des prénoms féminins.

Tandis que les immigrés ou leurs descendants francisent les prénoms de leurs enfants, les Français sans origine migratoire récente, eux,

délaissent de plus en plus les prénoms français... Principe des vases communicants ?

Pas vraiment. Les prénoms à consonance étrangère sont en effet à la mode: en 2008, 50 % seulement des Français sans origine migratoire donnaient à leurs enfants des prénoms issus du vivier national, et aujourd'hui cette proportion doit être plus faible encore. Mais cette diversification, qui s'explique essentiellement par une recherche d'originalité de la part des parents, ne se fait pas au hasard, ni tous azimuts.

On a ainsi vu émerger, dans la seconde moitié du XX^e siècle, tout un registre de prénoms anglo-saxons – Kevin, Donovan, Jennifer – venus du rock'n'roll et du prestige américain, qui sont désormais tellement assimilés à la culture nationale qu'on ne les voit plus comme étrangers.

De la même façon, des Français sans histoire migratoire donneront peut-être à leur enfant un prénom d'origine japonaise ou tahitienne mais ils ne choisiront pas un prénom d'origine turque, arabe ou africaine: ces prénoms-là gardent leur caractère étranger car ce sont ceux que portent les immigrés. Dans un processus d'intégration, il y a toujours deux groupes, et le groupe majoritaire, celui des Français sans origine migratoire, marque ici une différence ethnique: il choisit pour ses enfants des prénoms évocateurs d'exotisme lointain et prestigieux, mais pas des prénoms étrangers associés à des populations immigrées et dévalorisées. ♦

PROPOS RECUEILLIS PAR C. V.